



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 8560

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la prévention du cancer du sein. Près d'une Française sur huit serait confrontée à cette maladie au cours de sa vie. Depuis 1980, le nombre de cancers détectés a doublé, passant de 21 000 nouveaux cas en 1980 à 42 000 en 2000. Dans le même temps, la mortalité liée au cancer du sein est restée stable, et une légère diminution peut même être décelée avec 11 200 décès en 2004 contre 11 700 en 2000. Par ailleurs, les progrès dans les traitements ont permis une amélioration constante des taux de survie. La prévention et le dépistage jouent donc un rôle essentiel dans la lutte contre cette maladie. Cependant ce dépistage n'est pas obligatoire et repose sur la démarche volontaire des femmes. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour inciter les femmes de plus de quarante ans à subir une mammographie afin de dépister d'éventuelles tumeurs.

Texte de la réponse

En France, le programme de dépistage organisé du cancer du sein est conforme aux recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute Autorité de santé, ainsi qu'aux recommandations internationales. Ce programme a été conçu pour proposer une mammographie de dépistage aux femmes de la tranche d'âge validée par consensus scientifique, c'est-à-dire les femmes âgées de 50 à 74 ans. Dans ce cadre, les femmes reçoivent tous les deux ans une invitation personnalisée à effectuer une mammographie chez le radiologue de leur choix, ce qui est en conformité avec le colloque singulier et les pratiques médicales françaises. Afin d'inciter les femmes à participer à ce programme, le ministère chargé de la santé a profondément modifié le programme national de 2000, pour y intégrer des modalités pratiques plus adaptées aux attentes des femmes françaises. Ainsi, par exemple, un examen clinique complète désormais la mammographie. Le programme a été généralisé sur tout le territoire national depuis le premier trimestre 2004. Le ministère chargé de la santé a également complété le dispositif par l'intégration, en janvier 2008, du matériel de radiologie numérique. Au cours des deux années 2006 et 2007, ce sont plus de 4 000 000 millions de femmes qui ont bénéficié du dépistage organisé du cancer du sein.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8560

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6485

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4718